

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016**

***République française
Liberté – Egalité - Fraternité***

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune d'AUCHEL

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ordinaire du 31 mai 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt quatre avril, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Richard JARRETT, Maire.

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Richard JARRETT-Philibert BERRIER-Marie-Pierre HOLVOET-Gladys BECQUART-Michel VIVIEN-Laure BALSZCZYK-Daniel DUFOUR-France LEBBRECHT-Jeannot EVRARD-Daniel PETIT-Martine DERLIQUE-Serge BOY-Dany DEGARDINS-Richard NOWAK-Marie-Rose DUCROCQ-Brigitte KUBIAK-Alain DELALEAU-Ingrid STIEVENARD-René BECOURT-Véronique CLERY-Vicky DISSOUS-Hervé DUQUESNE-Carine RENAULT-André THELLIER-Véronique LAURENT-Jean-Michel ROSE .

Absents ayant donné procuration : Maryvonne BAYART à Marie-Pierre HOLVOET-Philippe DUMOULIN à Philibert BERRIER-Guy BETOURNE à Richard JARRETT- Christelle FAUCHET à Jean-Michel ROSE.

Etaient excusées : Bruno ROUX-Christelle DELVILLE-Michèle JACQUET.

Véronique CLERY a été élue Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

Résultat du vote : 28 voix pour et 2 abstentions.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 avril 2016.

Résultat du vote : 28 voix pour et 2 abstentions.

Chapitre I - Finances

1- Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Conformément à l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) soit clairement définie et fasse l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, la ville d'Auchel a recensé à partir du Compte Administratif 2015 l'ensemble des dépenses concernant les actions menées en matière de développement urbain social.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport de l'utilisation de cette dotation de 2015 ci-après.

Montant versé par l'Etat : 2 080 141,00 €uros.

1- Actions en faveur de la jeunesse et des sports

Libellé	Compte Administratif 2015	Part DSUCS
Multi-accueil	175 878,14 €	168 215,00 €
Actions Sportives	850 193,47 €	813 150,00 €
Actions Jeunesse	114 318,53 €	109 335,00 €
Subvention à la Caisse des Ecoles pour financer les équipements scolaires et les bourses communales	21 129,29 €	20 210,00 €
SOUS-TOTAL	1 161 519,43 €	1 110 910,00 €

Multi-accueil :

Le Multi- accueil a ouvert ses portes le 1^{er} février 2013 avec une amplitude journalière de 12 heures, soit 60 heures hebdomadaires et un agrément modulé regroupant 15 places crèche de 7h à 19h et 10 places halte-garderie de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Depuis l'ouverture du Multi-accueil, les taux de remplissage sont excellents (90%).

Les enfants peuvent prendre leur repas à la crèche, une collation et un goûter sont proposés l'après-midi ; les produits d'hygiène individuels sont également fournis. Le Multi-accueil n'est pas seulement un lieu de garde de l'enfant, c'est aussi un lieu d'éveil et d'épanouissement de l'enfant où des activités diverses et variées lui sont proposées.

Jeunesse :

Pour 2015, voici un bref descriptif des activités qui ont été proposées au niveau du Service Jeunesse.

A) Ateliers Périscolaires (Mercredi/Samedi hors vacances scolaires)

- *Atelier Nature et Découverte* : Cette activité repose sur une approche de la nature au travers de différentes activités telles que le jardinage, activités manuelles et randonnées pédestres.
- *Atelier Arts Visuels* : Activité de création basée sur les arts plastiques.
- *Atelier Line Dance* : Découverte et apprentissage de la danse en ligne permettant une pratique en solo ou en groupe sur des musiques modernes.
- *Atelier Loisirs créatifs* : Atelier permettant le développement de l'imaginaire chez l'enfant en se basant sur la création de différents objets en fonction d'un cahier des charges mis en place par les animateurs.
- *Atelier Arts Déco* : Activité manuelle permettant la création d'objets divers en carton.
- *Atelier pour les 4-6ans* : Atelier pour les petits permettant le développement de leur éveil.

B) Activités organisées durant les vacances scolaires.

- *Après-midi récréatifs* : Mise en place durant les vacances de Novembre, Février, Avril, Juillet et Décembre, d'activités à la semaine avec une thématique définie par l'équipe d'animation. Ces semaines sont ponctuées par une sortie pédagogique en rapport avec cette thématique.

C) Manifestations ponctuelles.

- *Festival du Jeu* : Cette manifestation est l'occasion pour la population intergénérationnelle auchelloise de découvrir le JEU sous toutes ses formes.
- *Chasse à l'œuf* : Pour les festivités de Pâques, organisation d'une chasse à l'œuf au Bois de St Pierre.

Sport :

- *City Foot* : Organisation d'un tournoi inter-quartiers sur les City-stades de la commune regroupant chaque année, près d'une centaine d'enfants durant les vacances de février.
- *Stages Sportifs* : Durant les vacances de Février, Novembre et Décembre, organisation de stages sportifs pour les enfants de 4 à 6ans et de 7 à 13 ans.
- *Auchel Kid'Compet*: Durant les vacances d'Avril, 20 équipes (3 enfants chacune) s'affrontent sur différents parcours athlétiques mis en place par les éducateurs sportifs de la commune.
- *Educagym* : Organisation d'un atelier permettant le développement psychomoteur des enfants âgés de 4 à 6 ans. Une nouvelle session est mise en place à l'école maternelle G. BRICHE depuis le mois de septembre.

- *Atelier CIRQUE* : Initiation et apprentissage des techniques liées à l'Art du Cirque débouchant en fin d'année sur un gala organisé au Ciné Théâtre. Trois groupes d'enfants répartis en fonction de leur niveau tous les mercredis.
- *Estiv'AUCHEL* : Cette 6^{ème} édition s'est déroulée début Juillet sur le complexe BASLY (activités sportives et ludiques).
- *La Ferme de BAJUS* : Durant la période estivale, mise en place d'un séjour sportif et scientifique à la Ferme de BAJUS pour 15 enfants âgés de 11 à 13 ans.
- *La Charrette du Diable* : En partenariat avec l'Association Auchel Xtrem Run, organisation de la 3^{ème} édition de la Charrette du Diable.
- *Foulées Auchelloises* : la 11^{ème} édition des foulées a été organisée le 11 Octobre 2015. La course a revêtu un label Départemental permettant d'attirer davantage de participants ainsi que la mise en place d'un Aquathlon en partenariat avec le club Nautique Auchellois.
- *Piscine Municipale* : Suite à l'engouement suscité par l'établissement et pour répondre à une demande de plus en plus forte, des cours encadrés par des éducateurs sportifs sont mis en place.
- *Trail Tout Terrain* : Pour répondre à l'engouement des courses de pleine nature, le service des sports a organisé la 2^{ème} édition du Trail Tout Terrain d'AUCHEL courant janvier et dans le cadre de l'Artois Trail Challenge.

2- Actions en faveur de la culture

Libellé	Compte Administratif 2015	Part DSUCS
Conservation et diffusion des patrimoines (bibliothèque, musée)	100 803,45 €	96 410,00 €
Ecoles de musique et de danse	274 901,27 €	262 925,00 €
Fonctionnement ciné-théâtre	110 652,94 €	105 830,00 €
Animations culturelles	245 130,26 €	234 450,00 €
Subventions aux associations sportives et culturelles	76 830,00 €	73 485,00 €
SOUS-TOTAL	808 317,92 €	773 100,00 €

La bibliothèque continue d'accueillir tous les mois l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la ville, et des établissements scolaires extérieurs qui en ont fait la demande. La politique d'acquisition des ouvrages s'appuie sur les projets pédagogiques des établissements scolaires, l'actualité littéraire et événementiel (rentrées littéraires, manifestations culturelles...) et les souhaits de ses adhérents. Des rendez-vous « conte » auprès des écoles de la ville rythment l'année scolaire.

L'espace culturel et musical « l'Odéon », lieu d'enseignement (musique, danse), de répétitions pour les associations et les compagnies et de diffusion a toute son importance dans le paysage culturel de la ville puisqu'il permet de faire le lien entre pratique amateur et professionnelle.

En cette année 2015, la ville a aménagé un local communal en un embryon de Musée Municipal qui se veut être un lien intergénérationnel et un lieu de rencontres et d'échanges sur le passé d'Auchel et ses perspectives futures. Les collections qui l'enrichissent proviennent de la participation active et bénévole de la population auchelloise.

Soucieux d'inscrire la ville d'Auchel dans la démarche culturelle de la région, le service culturel poursuit également sa collaboration avec le service culturel d'Artois Comm, notamment via le Contrat Local d'Education Artistique qui permet aux enfants et jeunes adultes, âgés entre 3 et 25 ans de découvrir l'univers artistique de 5 artistes en résidence-mission pendant 4 mois sur le territoire. Il poursuit aussi son travail de réseau avec les autres structures culturelles de la région.

La collectivité adhère aux associations « De la Suite dans les Images », « Nord - Pas de Calais en Scène », « Artoiscope », « Entente régionale cinématographique » et sollicite des intervenants ponctuels.

3- Actions en faveur de la politique de la ville

Libellé	Compte Administratif 2015	Part DSUCS
Contrat Urbain de Cohésion Sociale et Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents	45 887,24 €	43 890,00 €
Projet Municipal Activités Educatives	10 550,43 €	10 090,00 €
SOUS-TOTAL	56 437,67 €	53 980,00 €

Depuis 2007, la ville d'Auchel s'est engagée, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, à soutenir la mise en place d'un programme d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au sein de la cité des Provinces.

Le 11 juin 2014 les services de l'Etat ont fait connaître le périmètre des nouveaux quartiers prioritaires du département s'inscrivant dans la réforme de la Politique de la Ville sur la période 2015-2020. La ville d'Auchel a vu le nombre de ses quartiers prioritaires doubler : de deux (Cité des Provinces, cité de Marles) à quatre (Cité des Provinces, cité Rimbart, cité 5 et Centre-Ville).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la réforme proposée engage la commune dans une nouvelle démarche de Cohésion Sociale au côté de l'agglomération de l'Artois (Artois Comm.) qui pilote ce projet. Ce travail a conduit à la rédaction d'un Nouveau Contrat de Ville (pour la période 2015-2020) qui décline les axes de développement et les actions pouvant être menées, avec le soutien de l'Etat, en direction des habitants de ces quartiers.

Afin d'assurer la transition utile à cette réforme en cours et d'optimiser le travail de proximité déjà engagé auprès des habitants, la commune a développé un programme d'actions de cohésion sociale en 2015. Les diverses orientations de ce programme ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et de valoriser les échanges de savoirs entre habitants, de favoriser la réussite éducative et l'accès à l'emploi, de sensibiliser et d'initier à la citoyenneté, aux activités sportives, culturelles et de santé.

Ces projets sont déclinés principalement en direction des familles qui résident au sein des quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire.

Cette démarche s'accompagne d'une volonté plus spécifique d'intervenir sur le champ de la parentalité en proposant un projet globalement défini au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P)

Le soutien apporté au Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) permet de proposer une dynamique pour le développement des initiatives associatives et citoyennes.

Par le biais de son service cohésion sociale, la ville développe des moyens humains permettant d'intervenir sur l'ensemble de ces domaines transversaux avec notamment l'action de terrain d'un animateur/médiateur auprès des publics, des acteurs locaux et des associations, au cœur des quartiers de la commune (principalement sur les quartiers prioritaires).

La commune accompagne et soutient les associations ou les autres partenaires œuvrant également dans le cadre des objectifs du nouveau contrat de ville.

Point sur les actions de cohésion sociale 2015 en direction des quartiers prioritaires

L'école en famille

Un atelier régulier permettant de réaliser une partie du travail scolaire de la semaine en famille et de répondre aux difficultés (pour les enfants et leurs parents) rencontrées dans le domaine de la scolarité. Cette action est construite autour de la fonction parentale. L'enfant participant est obligatoirement accompagné d'un parent (père ou mère). Sur la base d'un partenariat avec les écoles Michelet et Victor Hugo (secteur cité des Provinces et centre-ville), école Lamartine (secteur Rimbart), école Chateaubriand (secteur cité 5), les travailleurs sociaux du territoire et l'équipe du PRE, l'action est proposée aux familles dont les enfants sont susceptibles de bénéficier de cet apport éducatif.

Cette action se déroule chaque semaine (2 jours par semaine 16h à 17h30), pour 1 groupe de 8 enfants et 8 parents maximum sur 3 équipements à destination des 4 quartiers prioritaires politique de la ville.

Afin de proposer une ressource adaptée aux problématiques rencontrées par les publics du groupe concerné, cette action est accompagnée par des intervenants qualifiés (enseignants retraités). L'animatrice médiatrice de quartier intervient en encadrant le groupe d'habitants.

Atelier parentalité (REAAP) : quartier Rimbart

Un « groupe de paroles thématique » : des échanges dans le cadre de problématiques liées à la vie parentale et familiale, aider à la prise de conscience des difficultés personnelles ou familiales, toujours avec deux référents de la Maison Départementale de la Solidarité (Assistante sociale) et un intervenant différent selon le thème choisi (psychologue, médecin, pédopsychiatre, secouriste, pédagogue, formateur,...). Préparation de sorties (ludiques, culturelles) en familles qui permettent de pérenniser la dynamique de groupe et d'associer les autres membres de la famille.

En 2015 le groupe a mis en œuvre plusieurs séances de conception d'un jeu de société permettant de répertorier par la démarche ludique l'ensemble des gestes ou attitudes éducatives qui peuvent être développés avec les enfants en fonction des tranches d'âge.

Un atelier de pratiques de loisirs créatifs : des moments de rencontres, d'initiations, de recherches et de productions plastiques et artistiques animés par l'animateur médiateur de la commune. Les productions sont décidées d'un commun accord entre les parents participants et

l'animatrice en lien avec le thème de « la famille ». Cet atelier a pour but de proposer aux parents des activités et techniques à partager et mettre en œuvre avec leurs enfants. L'atelier se compose de parents participant au groupe de parole mais est également accessible à d'autres parents du quartier, notamment avec le lien établis entre cette action et les écoles.

Notre santé, votre santé, leur santé

L'action se déroule en deux étapes qui visent à accompagner un groupe d'habitants du quartier dans une opération de sensibilisation portant sur un thème de santé puis une phase de conception. Cette action est suivie et encadrée par l'animatrice, médiatrice de la commune.

1/ Opération de sensibilisation: L'association Prev Art propose des interventions théoriques et pratiques à un groupe constitué. Ces interventions se déroulent sur 10 séances (entre février et septembre) et abordent les différents aspects de la prévention sur le thème. Le sujet est abordé avec le groupe dans un travail sur supports pédagogiques et avec des mises en situation.

2/ Un atelier d'illustration de l'expérience santé: Avec le concours de l'animatrice médiatrice et du service communication de la ville, le groupe d'habitants participe à un atelier visant à réaliser un support illustré qui retrace les étapes préalablement réalisées avec pour objectif de le diffuser dans le quartier (sous forme d'un roman photos ou livret photos)

Ateliers d'échanges de savoirs

L'action nécessite dans un premier temps de favoriser la mise en place de temps d'échanges partagés par les habitants et les professionnels (acteurs locaux) afin de faire émerger des domaines d'activités accessibles, ré exploitables individuellement, valorisant les savoirs et savoirs faire de chacun en permettant d'aboutir à diverses productions.

Tout au long de l'année, l'animatrice/médiatrice accueille des groupes d'habitants (15 maximum) au sein des équipements disponibles dans les quartiers prioritaires (dans un premier temps principalement dans la cité des Provinces) afin de mettre en œuvre et de développer des ateliers d'échanges de savoirs et de pratiques au sein desquels des habitants, personnes ressources ou intervenants du territoire viennent partager avec les participants leurs compétences dans un domaine.

Ces ateliers se déclinent dans divers domaines définis en cours d'année en fonction des échanges partagés et des opportunités de ressources disponibles (Loisirs créatifs, petite menuiserie, couture au quotidien, chant, information santé,...). Ils s'organisent en sessions morcelées sur l'année (définies en lien avec les habitants et les personnes ressources) en fonction des moyens et possibilités opérationnelles.

Projet municipal d'activités éducatives (PMAE)

Un appel à projet permet d'inscrire, en temps scolaire, un ensemble complémentaire d'activités éducatives pour les classes de chaque école maternelle et élémentaire de la commune en lien direct avec les projets d'école.

L'étape préalable consiste au lancement de l'appel à projet et à l'étude des dossiers en année N-1 s'accompagnant de la mise en relation avec les services municipaux en fonction de la définition thématique. Les éléments de l'appel à projet, validés par la commune, sont ensuite transmis auprès des services de l'Inspection de l'Education Nationale.

Les activités s'inscrivant dans la déclinaison de ce dossier peuvent se présenter sous la forme d'interventions, de sorties et(ou) d'acquisitions de matériels (en lien avec le thème du projet).

4- Actions en faveur des personnes en difficulté

Libellé	Compte Administratif 2015	Part DSUCS
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour financer les aides versées	148 627,87 €	142 151,00 €
SOUS-TOTAL	148 627,87 €	142 151,00 €

TOTAL GENERAL	2 174 902,89 €	2 080 141,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

Missions du Centre Communal d'Action Sociale

Le personnel du C.C.A.S. a reçu 10 659 personnes dans l'année 2015, ce qui représente une moyenne mensuelle de 888 administrés par mois.

Revenu de Solidarité Active : 66 demandes de R.S.A. ont été réalisées.

Le nombre de bénéficiaires R.S.A. sur la commune d'Auchel au 31 décembre 2015 est de 1 270 soit 70 demandeurs en plus par rapport à 2014.

	2014	2015
R.S. A. SOCLE	858	893
R.S.A. ACTIVITE	255	287
R.S.A SOCLE + ACTIVITE	87	90

Aide Sociale Légale :

- 82 dossiers A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie)
- 9 dossiers A.P.A. en établissement
- 26 dossiers de frais de placement
- 8 dossiers d'aide-ménagère

Soit 125 dossiers

Aide Facultative

48 dossiers ont été constitués par le service au titre du Fonds de Solidarité Energie (pour les factures EDF - GDF - Eau - Charbon), ces dossiers sont traités par le Conseil Général

Au 1^{er} mars 2015, 64 foyers bénéficient de l'aide alimentaire et de l'allocation communale de chauffage mensuelle. Durant l'année 2015, 288 dossiers ont été constitués ou renouvelés (132 admis - 156 hors-barème) et 146 chèques multiservice « dépannage » ont été distribués pour des situations urgentes.

A l'occasion de Noël, le C.C.A.S. a distribué 54 chèques multiservice d'une valeur faciale de 45,73 € (soit 2 469,42 €) et a organisé, comme chaque année, un Arbre de Noël pour les foyers inscrits au C.C.A.S.

Il est à noter que les subventions reçues au titre des spectacles culturels, du CUCS, du REAPP, des colonies, du multi-accueil, etc. sont déduites des montants inscrits dans la colonne « Compte Administratif 2015 ».

Résultat du vote : Unanimité

2- Admission en non valeur.

En raison de l'insolvabilité des débiteurs, les titres de recettes dont le détail figure ci-après sont susceptibles d'être inscrits en non-valeur :

Année 2008 :

Numéro du titre	Montant	Objet du titre
924	32,00 €	Cantine - Février 2008
925	44,00 €	Cantine - Mars 2008

Année 2012 :

Numéro du titre	Montant	Objet du titre
474	264,00 €	Centre de loisirs - Août 2012
505	90,00 €	Centre de loisirs - Août 2012
972	23,20 €	Garderie - Octobre 2012
1068	6,40 €	Garderie - Novembre 2012
1088	458,39 €	Condamnation selon jugement du 10 mai 2011
1089	100,00 €	Condamnation selon jugement du 10 mai 2011
1125	100,00 €	Après-midi récréatifs - septembre 2012 à juin 2013

Année 2013 :

Numéro du titre	Montant	Objet du titre
176	185,80 €	Condamnation selon jugement du 15 janvier 2013
462	180,00 €	Centre de loisirs - Juillet 2013
563	76,00 €	Centre ados - Juillet 2013
568	304,00 €	Centre ados - Juillet 2013
629	5,90 €	Centre de loisirs - Août 2013

Année 2015 :

Numéro du titre	Montant	Objet du titre
94	20,00 €	Condamnation selon jugement du 27 décembre 2013
95	20,00 €	Condamnation selon jugement du 27 décembre 2013
180	4,80 €	Taxe électricité - 4ème trimestre 2013

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à inscrire ces titres de recettes en non-valeur, pour un montant de 1 914,49 €.

Résultat du vote : Unanimité

3- Création d'une régie d'avances pour les activités du service jeunesse.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion des activités du service jeunesse, il y a lieu de créer une régie d'avances pour l'ensemble des activités que le service propose

Vu l'avis conforme de Monsieur le Receveur Percepteur,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création de la régie d'avances pour les activités du service jeunesse définie ci-après :

Article 1 – Il est institué une régie d'avances auprès du service Jeunesse de la ville d'Auchel pour le paiement des petites fournitures et goûters lors des activités proposées par le service Jeunesse.

Article 2 - Cette régie est installée dans les locaux de l'Espace Jeunesse.

Article 3 - Les dépenses désignées à l'article 1 sont payées en espèces.

Article 4 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 760 €.

Article 5 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 6 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 7 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 8 - Le Maire et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Unanimité

4- Suppression de la régie d'avances « Ateliers du mercredi »

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, une régie d'avances pour les ateliers du mercredi pendant l'année scolaire a été créée.

Cependant, plusieurs activités autres que « les ateliers du mercredi » sont organisées par le service jeunesse pendant les vacances scolaires et hors vacances scolaires, à ce titre il convient de supprimer cette régie.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de supprimer la régie d'avances « Ateliers du mercredi ».

Résultat du vote : Unanimité

5- Octroi d'une subvention à l'association « Auchel Europe ».

L'association « **Auchel Europe** » organise un déplacement en Allemagne dans le cadre des 50 ans du jumelage entre Auchel et Iserlohn-Letmathe. Cette association a pour but de faire en sorte que ces liens d'amitié perdurent au sein de la commune d'Auchel. Pour ce faire, elle sollicite une subvention d'un montant de 250 €.

Considérant que ce projet est une immersion linguistique et culturelle en adéquation avec la politique menée par la ville d'Auchel, il est demandé au Conseil Municipal d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 250 € pour l'année 2016.

Résultat du vote : Unanimité

6- Octroi d'une subvention à l'association « Conseil Citoyen MCA ».

L'association « **Conseil Citoyen MCA (Marles Calonne Auchel)** » qui vient de se créer sollicite une subvention de démarrage. Cette association a pour objectif de redynamiser les quartiers ainsi que les échanges intergénérationnels, de lutter contre la concentration de la pauvreté et de contribuer à l'embellissement du cadre de vie en partenariat avec les bailleurs et les municipalités.

Considérant qu'elle remplit toutes les conditions requises au vue de l'ensemble des pièces et documents fournis,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser à cette association la subvention de démarrage d'un montant de 76 euros.

Résultat du vote : 28 voix pour et 2 abstentions

Chapitre II – Administration Générale

7- Révision simple du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune.

Lors de la dernière modification du P.L.U. d'AUCHEL, certains terrains du territoire communal situés à proximité de la rue Chateaubriand ont été classés en zone A.

Or l'entreprise riveraine se voit dans l'obligation d'augmenter la surface de son exploitation. Pour permettre l'extension de son activité et les constructions nécessaires sur ce terrain, il convient de classer cette zone en section 1AUE.

Compte tenu du caractère isolé de la zone concernée, donc du faible impact de ce nouveau classement sur l'économie générale du P.L.U, et de la nécessité d'autoriser l'extension sollicitée, mettant en jeu la pérennité de l'entreprise sur le secteur, il convient de procéder à une révision simple du P.L.U de la commune d'AUCHEL aux fins de permettre ce changement de zone.

Les parcelles concernées sont les suivantes:

AC 428 25 872 m2
AC 425 377 m2

AC 415 1 000 m2

Elles constituent la totalité de la zone A de ce secteur et appartiennent à la commune d'AUCHEL.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la révision simple du P.L.U communal dans le but de modifier le zonage au droit de la zone A située rue Chateaubriand qui deviendrait une zone 1AUE compatible avec l'extension souhaitée.

Résultat du vote : Unanimité

8- Intégration de voiries, réseaux et espaces verts dans le Domaine Public Communal.

La Société L.T.O Habitat a entrepris des travaux de viabilisation de parcelles afin de réaliser un permis groupé de 16 logements Avenue du Mont de Lozinghem et rue du Massif Central.

La voirie, les réseaux et les espaces verts étant conformes aux prescriptions qui leur ont été dictées et pour faire suite aux engagements pris,

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer les documents et actes permettant l'intégration des voiries, réseaux et espaces verts existants sur les parcelles cadastrées **AI 603-602-580-576 pour 544 m2**, dans le Domaine Public Communal.

Résultat du vote : Unanimité

9- Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation « 30 millions d'amis ».

La municipalité s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations animales.

La présente convention a pour but d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en conformité avec la législation en vigueur. Cette convention constitue en accord-cadre entre les deux parties : chaque intervention fait l'objet d'un bon de mission spécifique qui détermine l'expression des besoins, la localisation et la date d'intervention, le montant de l'aide allouée par la fondation et sa validité.

Considérant que la capture et la stérilisation de chats errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publique,

Considérant que la prolifération des chats errants dans certains quartiers de la ville nécessite la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation,

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Association 30 Millions d'Amis.

Résultat du vote : Unanimité

10- Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Piscine Municipale au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours sollicite la mise à disposition, à titre gracieux, de la Piscine Municipale afin d'y effectuer des formations et des manœuvres nécessaires au perfectionnement des sapeurs-pompiers et notamment des unités spéciales.

Cette mise à disposition est prévue pour une année à compter de la signature de la convention et sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des deux parties.

Considérant que cette demande correspond à la mise en place d'une politique de sécurité souhaitée par la Municipalité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le S.D.I.S.

Résultat du vote : Unanimité

11- Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un site de formation et de manœuvres au bois de Saint Pierre au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours sollicite la mise à disposition, à titre gracieux, d'un site de formation et de manœuvres au bois de « Saint Pierre » afin d'y effectuer des formations et des manœuvres nécessaires au perfectionnement des sapeurs-pompiers et notamment des unités spéciales.

Cette mise à disposition est prévue pour une année à compter de la signature de la convention et sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des deux parties.

Considérant que cette demande correspond à la mise en place d'une politique de sécurité souhaitée par la Municipalité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le S.D.I.S.

Résultat du vote : Unanimité

12- Maintenance du système informatique de la mairie « Firewall ».

Afin d'assurer la sécurisation et la supervision des connexions du réseau informatique de la mairie, la ville d'Auchel a fait l'acquisition en 2015 auprès de la société MSI, sise 15 rue Jules Lammens à Mons en Baroeuil, d'un boîtier « firewall » de la marque Stormshield contenant tous les outils nécessaires à la sécurité.

La société MSI propose un contrat d'une durée de 36 mois avec reconduction tacite comprenant la maintenance du firewall sur site, l'abonnement premium UTM security pack avec échange express, la supervision ainsi que l'assistance à l'utilisation pour un coût de 105€ HT par mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le Contrat, dans les conditions définies ci-dessus, avec la société MSI.

Résultat du vote : Unanimité

13- Mise en place d'une formation pour le service Elections.

Le service «Elections» souhaite bénéficier de l'intervention de la société «Logitud» avec qui la ville d'Auchel a signé un contrat de maintenance de son logiciel afin de se perfectionner sur les nouvelles évolutions réglementaires dans le domaine électoral.

Le coût de cette formation d'une demi-journée est de 445,00 € HT. Celle-ci est essentielle au service, c'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette démarche.

Résultat du vote : Unanimité

Chapitre III – Jeunesse et Sport

14- Création d'une Ecole Municipale d'Athlétisme.

La Municipalité propose la mise en place d'une Ecole Municipale d'Athlétisme **gratuite**, afin de permettre le développement de la pratique de cette discipline sur la ville d'Auchel, notamment auprès des jeunes.

Pour répondre à l'accroissement du nombre d'adhérents à cette pratique sportive, l'Ecole Municipale d'Athlétisme, sous la tutelle du Service Jeunesse et Sports de la ville d'Auchel, permettra la mise en place d'un encadrement compétent.

La pratique de **compétition** dans le cadre fédéral (UFOLEP- FFA ...), devant être organisée par le **milieu associatif**, l'**association « Racing Club d'Auchel Athlétisme »** sera le support juridique au titre des compétitions qui seront programmées. En ce sens, elle aura pour mission l'encaissement des cotisations et la réalisation des licences sportives.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- **Valider** la création et la mise en place de ce projet
- **Prendre en charge** l'ensemble des dépenses liées à l'encadrement de cette école.

Résultat du vote : Unanimité

15- Estiv'Auchel 2016.

La Commune souhaite organiser la **7^{ème} édition des ESTIV'AUCHEL qui se déroulera les 12, 13, 14 et 15 juillet 2016 de 9h30 à 20h00 au complexe sportif Emile BASLY (Salle/ Stade/ Piscine Municipale).**

Basées sur un concept de **village sportif, une vingtaine d'activités** physiques et sportives pourront être pratiquées par les jeunes avec notamment la mise en place d'un parc aquatique dans la piscine municipale. Celles-ci seront **encadrées par les éducateurs du service des sports, des comités départementaux et ligues partenaires ainsi que par les associations sportives communales.**

Les horaires d'accueil :

- du 12 juillet 2016 et 15 juillet 2016:
 - o **de 9h30 à 17h00** : réservé aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
 - o **de 17h00 à 20h00** : Ouverture tout public avec la mise en place de challenges sportifs.
- le 14 Juillet 2016 :
 - o de 14h00 à 20h00 : Ouverture tout public.

Les tarifs proposés seront les suivants :

- **ALSH :** 4,50 € /enfant au niveau du stade BASLY.
4,50 € /enfant au niveau de la piscine municipale.
7,00 € /enfant pour Stade + piscine.

- **Tout public :** 2 € /jour/participant
3 € avec le Pass « Estiv'Auchel »
Dans le cadre d'une entrée piscine classique, l'accès au stade est gratuit (sous réserve d'atteindre la capacité d'accueil maximum).
Gratuit pour les visiteurs.

Il est à souligner que **le 14 Juillet les activités seront gratuites.**

Les dépenses estimées pour cette manifestation s'élèvent à 20 000 €.

L'encaisse sera réalisée par le biais de la régie de recettes « activités Jeunesse et Sports », déjà existante.

Le conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à :

- **Reconduire** les « Estiv'Auchel » pour 2016
- **Prendre en charge** les dépenses inhérentes à l'organisation.
- **Signer** les différentes conventions s'y rattachant.

Résultat du vote : Unanimité

16- Colonies d'été 2016.

Le SIVOM du Béthunois chargé d'organiser les séjours de vacances durant les périodes hivernales et estivales au titre du transfert de compétence « centre de loisirs », propose pour 2016 les colonies de vacances d'été qui se dérouleront en plusieurs séjours :

- pour les 6/10 ans :
 - ✓ Du 20 au 31 Juillet 2016 pour les 6/10 ans – **Les petits montagnards à Crest Voland** (Haute Savoie)

- pour les 10/14 ans :
 - ✓ Du 9 au 20 Juillet 2016 pour les 10/14 ans – **Montagne Attitude à Chatel** (Haute Savoie)
 - ✓ Du 1er au 12 Août 2016 pour les 10/14 ans – **Cap Ocean à St Palais sur Mer** (Charente Maritime)

- pour les 14/17 ans :
 - ✓ Du 27 Juillet au 7 Août 2016 pour les 14/17 ans – **l'Auberge Espagnole à Calella** (50km au Nord de Barcelone)
 - ✓ Du 11 au 22 Août 2016 pour les 14/17 ans – **Cap d'Antibes** (proche de **Juan les Pins**)

50 places à répartir sont disponibles pour les enfants âgés de 6 à 17 ans.

Le tarif proposé aux familles auchelloises est de **325 €**. Celles-ci pourront déduire les différentes aides aux temps libres de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en fonction de leurs quotients familiaux. (Tickets Colonies). Les encaissements seront réalisés sur la Régie n°13 déjà existante, du Service Jeunesse et Sports

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Approuver** la mise en place de ce projet,
- **Approuver** les tarifs susmentionnés.

Résultat du vote : Unanimité

17- Organisation d'un séjour sportif à Bajus.

Un Séjour Sportif à la ferme de BAJUS, encadré par le Service des Sports de la Ville et déclaré auprès des services compétents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, est proposé dans le cadre de la mise en place d'activités estivales à destination des jeunes âgés de 9 à 13 ans, **du 22 au 26 Août 2016**.

Durant ce séjour, des activités sportives de pleine nature seront proposées aux enfants.

Pour ce séjour, **20 places** seront disponibles pour les familles souhaitant s'engager dans cette prestation au tarif unique de **100 euros**.

Les inscriptions seront réalisées à l'Espace Jeunesse. L'encaissement des séjours s'effectuera par le biais de la régie des Centres de Loisirs déjà existante. Pour les personnes bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres, le montant sera déduit du tarif applicable.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à :

- **Approuver** le projet et sa tarification,
- **Prendre** en charge les dépenses inhérentes à l'organisation.
- **Signer** les conventions de mise à disposition de l'équipement avec le propriétaire des locaux, Artois Comm.

Résultat du vote : Unanimité

18- Organisation des 12èmes Foulées Auchelloises.

Les 12èmes Foulées Auchelloises se dérouleront dans les rues de la Ville le **Dimanche 9 Octobre 2016**.

Les parcours et horaires proposés sont les suivants :

➤ Courses gratuites :

- **Course Famille** : 9h00

Ouverte aux enfants de moins de 13 ans accompagnés d'un adulte (1 boucle d'1km)

➤ Inscriptions payantes :

Course Enfants : 9h15

Ouverte aux enfants des catégories Eveil Athlétique (né en 2007, 2008 et 2009), Poussins (né en 2005 et 2006), et Benjamins (né en 2003 et 2004) respectivement sur des parcours de 1km, 2kms, 3kms. Droit à l'inscription de 2€ pour chaque catégorie

- **Course 5kms** : 10h00. Droit à l'inscription de 4€ (Majoration de 2€ le jour de la course)

Ouverte aux Catégories Minimales à Vétérans

- **Course 10kms** : 10h45. Droit à l'inscription de 6€ (Majoration de 2€ le jour de la course)

Ces 2 courses sont ouvertes aux Catégories Cadets à Vétérans.

- Des primes d'un montant total de 1 000 euros seront offertes aux 5 premiers et premières des courses de 5 et 10 Kms, selon le tableau ci-dessous.

Place	5 km Hommes	5 km Femmes	Place	10 km Hommes	10 km Femmes
1	80€	80€	1	90€	90€
2	60€	60€	2	80€	80€
3	40€	40€	3	70€	70€
4	15€	15€	4	25€	25€
5	15€	15€	5	25€	25€

Les droits d'inscriptions et l'ensemble des primes seront encaissés par la régie « d'avance et de recettes du Service des Sports », effective depuis le 12 septembre 2011.

Les dépenses occasionnées pour l'organisation de cette manifestation sont estimées à 6000.00€ et seront imputées aux crédits ouverts de l'année en cours.

Les participants de la 2^{ème} édition du Trail Tout Terrain du Dimanche 17 Janvier 2016 se verront obtenir la gratuité des courses sur 5km ou 10km. Néanmoins, cette gratuité ne leur permettra pas de bénéficier du lot technique offert à chacun des concurrents.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à :

- **Reconduire** l'organisation des « Foulées auchelloises ».
- **Prendre en charge** l'ensemble des dépenses inhérentes à l'organisation de cette manifestation,
- **Signer** les conventions avec les différents partenaires.

Résultat du vote : Unanimité

19- Festival du jeu 2016 - Tarification « Laser Game »

Par délibération n° 32 du 19 avril, la Municipalité a souhaité reconduire le **Dimanche 05 Juin 2016 de 10h00 à 20h00** le Festival du jeu, manifestation gratuite qui se veut avant tout populaire, ouverte à tous publics, de tous âges.

Cependant, l'installation d'un « Laser Game » nécessite la mise en place d'une tarification établie à **2 €** qui sera prise en compte par la régie n°93 « Activités Jeunesse et Sport »

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise en place de cette tarification.

Résultat du vote : Unanimité

Chapitre IV – Culturel

20- Saison culturelle 2016 – 2017.

Chaque année, la Commune propose une **saison culturelle riche en découvertes**.

Théâtre, danse, musique, humour... des spectacles **d'une grande diversité artistique** sont programmés afin de séduire et divertir un large public.

Le programme culturel, les tarifs d'entrée ainsi que les conditions d'abonnement pour la saison culturelle 2016-2017 proposés sont les suivants :

I - Programme des spectacles d'octobre 2016 à avril 2017 *:

Spectacle	Lieu	Date	Coûts estimatifs	Catégorie
Musique	Ciné-Théâtre	Octobre 2016	23000€	A
Musique	Ciné-Théâtre	Novembre 2016	2400€	B
Musique	Couderc	Janvier 2017	4500€	B
Humour	Ciné-Théâtre	Mars 2017	16000€	A
Théâtre	Ciné-Théâtre	Avril 2017	16000€	A

**Il est précisé que les dates peuvent encore varier selon la disponibilité des artistes.*

La programmation officielle sera rendue publique le vendredi 17 juin 2016 à 19h00 au Ciné-Théâtre.

II- Les tarifs d'entrée

Catégorie A :

Le tarif d'entrée de catégorie A est fixé à **30 €**.

Le tarif réduit est fixé à 25 €. *Il concerne les abonnés, les groupes de 15 personnes et plus, les demandeurs d'emploi, les moins de 20 ans, étudiants et toute personne abonnée à une structure culturelle membre de l'association Artoiscope à savoir la Comédie de Béthune, Culture Commune, l'Escapade, Théâtre d'Arras, Théâtre de Béthune & Le Poche, L'Hippodrome, Ville de Lens, Ville de Bruay la Buissière, Ville de Liévin, Centre Jean Effel, Espace Ronny Coutteure, Maison de l'Art et de la Communication (sur présentation d'un justificatif).*

Exonérations : 30 entrées exonérées (invitations) sont prévues pour les spectacles de catégorie A.

Catégorie B:

Le tarif d'entrée de catégorie B est fixé à **8 €**.

Le tarif réduit est fixé à 6 €. *Il concerne les abonnés, les groupes de 15 personnes et plus, les demandeurs d'emploi, les moins de 20 ans, étudiants et toute personne abonnée à une structure culturelle membre de l'association Artoiscope à savoir la Comédie de Béthune, Culture Commune, l'Escapade, Théâtre d'Arras, Théâtre de Béthune & Le Poche, L'Hippodrome, Ville de Lens, Ville de Bruay la Buissière, Ville de Liévin, Centre Jean Effel, Espace Ronny Coutteure, Maison de l'Art et de la Communication (sur présentation d'un justificatif).*

Le tarif « passeport culture des étudiants de l'université d'Artois » et « carte jeune de la ville d'Auchel » est fixé à 3 €.

Exonérations : 30 entrées exonérées (invitations) sont prévues pour les spectacles de catégorie B.

En raison du partenariat avec l'Harmonie d'Auchel, il est proposé 40 tickets exonérés aux membres de l'Harmonie qui participent au spectacle.

Représentation musique du mois de Novembre (spectacle en catégorie B, 2400€) :

III- Les abonnements

Les personnes souhaitant s'abonner à la saison culturelle pour bénéficier du **tarif réduit** doivent assister à **3 spectacles minimum**.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter le programme dans sa globalité,
- Autoriser le Maire à demander des subventions auprès des services du département, de la région, de l'Etat, ou toutes autres subventions pouvant être allouées au taux maximum,
- Autoriser le Maire à signer les contrats à intervenir, la convention d'animation et les documents inhérents au dit programme ainsi qu'à engager toutes les dépenses nécessaires à sa réalisation pour un montant estimé à **61 900 €** .
- Accepter et fixer les tarifs d'entrée, les tarifs réduits et les abonnements pour la saison culturelle 2016-2017.

Résultat du vote : Unanimité

21- Spectacles gratuits 2016 – 2017.

Soucieuse de permettre à un large public d'avoir accès à la culture, la Municipalité souhaite proposer des rencontres culturelles festives pour tout public en 2016-2017.

Le programme des festivités proposées de juin 2016 à février 2017 est le suivant :

Spectacle	Lieu	Date	Coûts estimatifs	Type de public
Musique	Ciné-Théâtre	Juin 2016	3000€	Tout public
Musique	Odéon	Décembre 2016	1150€	Jeune public
Musique	Eglise	Février 2017	450€	Tout public

précisé que les dates peuvent encore varier selon la disponibilité des artistes.

La programmation officielle sera rendue publique le vendredi 17 juin 2016 à 19h00 au Ciné-Théâtre.

Pour ces spectacles gratuits, les places devront être réservées auprès de l'équipe du service culturel de la ville d'Auchel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter le programme des spectacles dans sa globalité,
- Autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des services du département, de la région, de l'Etat, ou toutes autres subventions pouvant être allouées au taux maximum,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir, la convention d'animation et les documents inhérents au dit programme ainsi qu'à engager toutes les dépenses nécessaires à sa réalisation (cachet des artistes, contrats, charges sociales, repas, hébergements, droits, locations, achats de matériel...) pour un montant estimé à **4600 €** hors assurances, réception et frais divers,

Résultat du vote : Unanimité

22- Opération « Musique dans les bars ».

Des concerts seront programmés dans les bars d'Auchel, **le vendredi 17 juin 2016**, dans le cadre de la Fête de la Musique.

Des groupes de musiciens amateurs (artistes, associations) , choisis par les gérants des bars s'y produiront. Ceux-ci signeront une convention avec la Ville d'Auchel et recevront un défraiement d'un montant de 100 € par formation musicale suite à leur concert.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à :

- Engager les dépenses pour un montant estimé à 1100 € TTC.
- Signer les documents inhérents au dit programme.

Résultat du vote : Unanimité

23- Journées du Patrimoine.

Les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016 auront lieu les journées du Patrimoine.

A cet effet, une visite de la ville de Calais est proposée : Visite du phare, quartier des pêcheurs, sculpture de Rodin « les six bourgeois de Calais », musée de la dentelle, etc ...

Un bus sera mis à disposition du public pour un départ à la journée le dimanche 18 septembre (montant estimé 500 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter cette proposition,
- Autoriser le Maire à signer les documents inhérents à celle-ci et engager les dépenses nécessaires s'y rapportant pour un montant estimé à 500 €.

Résultat du vote : 28 voix pour et 2 abstentions

24- Ecole Municipale de Danse – Adoption d'un règlement intérieur.

Au titre de l'organisation de l'Ecole Municipale de Danse, la ville d'Auchel souhaite adopter un règlement intérieur (joint en annexe) permettant ainsi aux parents d'élèves de connaître le cadre général de son fonctionnement.

Ainsi, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mettre en place un règlement intérieur à l'Ecole Municipale de Danse.

Résultat du vote : Unanimité

25- Intervention de l'Ecole Municipale de Musique : « Ciné-Chanson ».

La classe de pratique vocale collective de l'Ecole Municipale de Musique propose à quelques classes des écoles primaires de la Ville d'Auchel, un « Ciné-chanson » autour du film *la reine des neiges* , afin de clôturer une année de cours.

Cette représentation aura lieu les mardi 28 juin et mercredi 29 juin 2016 à l'Odéon.

L'entrée sera gratuite.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 450 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ce projet,
- autoriser le Maire à engager les dépenses inhérentes à ce programme : droits, dépenses diverses pour un montant estimé à 450 €.

Résultat du vote : Unanimité

26- Animations pour les enfants à la Bibliothèque.

Consciente de la plus-value apportée par les intervenants extérieurs auprès du public de la bibliothèque, la Municipalité propose de poursuivre ce travail d'animation et de collaboration avec un animateur de la librairie « au pied de la lettre » à Arras.

Au cours de 6 interventions, les enfants (par le biais de l'école ou en famille) découvriront trois albums sur le thème des animaux. Après la lecture de ces albums, ils réaliseront des activités manuelles, ou des jeux en lien avec ces livres (par exemple, réalisation de petites marionnettes, mise en scène autour d'un des albums conté).

Le coût total de ces interventions est estimé à 900 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter la prise en charge des frais inhérents à sa réalisation,
- Autoriser le Maire à signer les contrats à intervenir, la convention d'animation et les documents inhérents au dit programme pour un montant estimé à 900 €.
- Autoriser le Maire à contracter des subventions auprès des services du département, de la région, de l'Etat, ou toutes autres subventions pouvant être allouées au taux maximum.

Résultat du vote : Unanimité

27- Tarifs de l'Ecole Municipale de Musique.

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année scolaire 2016-2017 :

Ecole Municipale de Musique <u>Année scolaire 2016/2017 Tarifs à l'année</u>	Auchel	Extérieur
**Eveil Musical et Initiation (maternelle grande section et CP) **Solfège Ado/Adulte sans instruments	17 €	20 €

**Inscriptions ou Réinscriptions (à partir du CE1 <u>Payable dès l'inscription de Septembre</u>	46 €	112 €
* Réductions : 10% pour 2 inscriptions 20% pour 3 inscriptions et plus	83 € 112 €	202 € 269 €
** Inscriptions ou Réinscriptions avec la carte Jeune (à partir du CE1 <u>Payable dès l'inscription de Septembre</u>	41 €	109,50 €
* Réductions : 10% pour 2 inscriptions 20% pour 3 inscriptions et plus	74 € 98 €	197 € 263 €
**Musique Actuelle : Atelier Guitare (Accompagnement) Avec la Carte Jeune	46 € 41 €	82 € 79,50 €
**Pratiques Vocales et collectives ; Tambours	Gratuit	Gratuit
**Inscriptions ou Réinscriptions Par Instrument supplémentaire (Payable dès l'inscription de Septembre)	18 €	22 €
Location d'instruments pour l'année (selon le stock disponible) Assurance et réparation à la charge des parents. <u>Payable en Novembre 2015</u>	36 €	44 €

PS : Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces tarifs.

Résultat du vote : Unanimité

Chapitre V – Développement Economique

28- Modification du règlement de Marché hebdomadaire.

Par délibération N°34 en date du 6 Décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du Règlement du Marché hebdomadaire.

Cependant, afin de garantir le libre exercice et de mieux assurer le jeu normal de la concurrence, il convient de compléter l'article 6 du Règlement comme suit :

ARTICLE 6

L'étendue des places à concéder sera fixée par l'autorité municipale.

Les « places de volant », représentent 10% de la surface totale du marché, dont 2% sont réservés aux « posticheurs » et démonstrateurs.

Les personnes désirant obtenir un emplacement pour la journée, en font la demande au représentant de la Commune présent sur le marché, sous la condition de pouvoir lui remettre les documents justifiant d'une activité non sédentaire.

Tout placement à la journée sera interdit, sans présentation spontanée par le commerçant de ces documents.

Les occupants devront se conformer à toutes les prescriptions ordonnées mais aussi respecter tous les règlements et arrêtés actuellement en vigueur ou qui devraient être pris par la suite.

A toute époque, les emplacements pourront être modifiés après avis de la commission, aucune indemnité ne pourra être exigée pour ces changements.

Une distance de 20 mètres minimum devra séparer deux commerçants vendant les mêmes articles.

Les emplacements nouvellement concédés ne pourront excéder 12 mètres (exception faite de ceux attribués à l'intérieur des places André Mancey et Jules Guesde).

Toute demande d'agrandissement sera limitée à 2 mètres.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à modifier l'Article 6 du Règlement de Marché Hebdomadaire, comme défini ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité

29- Droit de place du Marché de Noël 2016.

La Municipalité a souhaité mettre en place un droit de place pour le Marché de Noël.

Le tarif proposé est le suivant :

	Auchellois	Extérieurs
Stand intérieur ou chalet	20 €	30€

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à appliquer les droits de place du marché de Noël comme définis ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité

30- Dossiers « Réno-vitrines ».

Par la délibération N°33 du 19 Avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de prolonger l'opération de développement durable du commerce et de l'artisanat sur la commune d'Auchel.

Cette aide se concrétise par la prise en charge à hauteur de 40% des travaux de rénovation, sur un montant plafond de travaux de 5 000,00 € HT par entreprise, soit 2000 € d'aide maximum par entreprise.

A cet effet, un dossier Réno-Vitrines a été déposé par les commerçants Auchellois savoir :

Dossier « Actuel Coiffure » rue Georges Bernard

Travaux réalisés	Entreprise	Coût H.T.	Prime Réno-Vitrines
Peinture Façade	Mh Peintures	1175,40€	470,16€
Enseigne/Vitrophanie	Id Graphique	2239,16€	895,66€
TOTAL		3414,56€	1365,82€

Il est demandé au conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser la subvention au commerçant, telle que définie ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité

Communications

- 1 - Information du Conseil Municipal sur les marchés signés en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT .
- 2 - Autorisation de bénéficier d'un fonds de caisse au régisseur de la régie recettes « vente de confiseries au bois de Saint Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55

La secrétaire de séance

Véronique CLERY

Le Maire

Richard JARRETT